

LA BOUGIE NORMANDE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

4 Impasse des Roches - 14170 Perrières

RCS CAEN 904 452 729

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **EN DATE DU 15 JANVIER 2024**

Entre les soussignés,

Monsieur Théo PIEDNOËL, demeurant au 4 Impasse des Roches - 14170 Perrières, né le 08 Mars 1998 à Rouen (76), de nationalité française, marié à Madame Marine Raymonde Suzanne MARIE épouse PIEDNOËL, sous le régime de la participation réduite aux acquêts selon un contrat réalisé par Maître Julien FELIX, Notaire à Saint-Pierre-en-Auge le 14 septembre 2023 ;

Et,

La Société dénommée NORMANDIE & CIE, Société Civile au capital de 20.000,00€ dont le siège social est situé sis 4 Impasse des Roches - 14170 Perrières, identifiée au répertoire SIRENE sous le numéro 953 707 049 et immatriculée sous le numéro 953 707 049 au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN. La présente est représentée par Monsieur Théo PIEDNOËL, Gérant.

Agissant en qualité de seuls actionnaires de la société LA BOUGIE NORMANDE, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000,00 euros, dont le siège social est situé au 4 Impasse des Roches - 14170 Perrières,

Monsieur Théo PIEDNOËL préside la séance en qualité de Président.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social avec transfert de l'établissement principal ;
- Modification de la dénomination sociale ;
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Ils ont convenu ce qui suit :

PREMIERE RESOLUTION : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du Président de séance, constate le transfert du siège social auparavant 4 Impasse des Roches 14170 - Perrières et désormais sis Zone d'Activité « Le Grand Clos », 279 Rue de la Libération - 14100 Saint-Désir.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé sis Zone d'Activité « Le Grand Clos », 279 Rue de la Libération - 14100 Saint-Désir.

Le transfert du siège social, la création, le déplacement, la fermeture des succursales, agences et dépôts situés en tous lieux ou à l'étranger interviennent sur simple décision du président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : MODIFICATION DE LA DENOMINATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du Président de séance, constate la modification de la dénomination de la Société auparavant dénommée LA BOUGIE NORMANDE, et désormais dénommée MAISON NORMANDIE.

Il est constaté que les noms commerciaux sont les suivants :

- LA BOUGIE NORMANDE
- ATELIER 1916
- FERDINAND

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 3 - Dénomination

La présente société par actions simplifiée a pour dénomination sociale :

« MAISON NORMANDIE ».

Dans tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, la dénomination sera précédée ou suivie immédiatement des mots écrits lisiblement "Société par actions simplifiée" ou des initiales "S.A.S.", de l'énonciation du montant du capital social, ainsi que du numéro d'identification SIREN et de la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle sera immatriculée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROUSIEME RESOLUTION : DELEGATION DE POUVOIR

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fait à Perrières, le 15 janvier 2024.

SC NORMANDIE & CIE
Représentée par Théo PIEDNOËL

Théo PIEDNOËL